

*Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn*  
**(5) ANTOINE LE BEL (~1730-1788)**

---

CHAPITRE XII  
**Le procès**

**Interné à la Bastille sur une lettre de cachet, Antoine Le Bel savait ce qui l'attendait : il risquait d'être condamné au secret par une commission de complaisance. Son expérience d'avocat, heureusement, le sauva : il obtint d'être jugé par la justice ordinaire, en l'occurrence la Grand-chambre du Parlement de Paris, donc d'être transféré dans les prisons de la Conciergerie. Il sut également prouver qu'il n'avait commis de grattages qu'à la demande de ses accusateurs. Mais ceux-ci, pour ne pas perdre la face, le couvrirent de nouvelles accusations. L'instruction traîna donc en longueur. Mais Antoine se battit comme un lion : il retourna une à une toutes les accusations contre ses accusateurs. Au fil des mois, son procès devenait celui de l'administration du comte d'Artois toute entière et de ses prévaricateurs. Il eut un retentissement comparable à l'affaire du collier de la reine. Le chancelier Bastard en mourut de désespoir.**

**L'inventaire des papiers**

Restait à faire le tri et l'inventaire des papiers saisis. Le commissaire Chenon, accompagné de Me Doillot, avocat au Parlement et membre du conseil du comte d'Artois, s'en chargea à partir du mercredi 23 décembre 1778, trois heures de relevée. L'opération eut lieu dans la chambre du conseil du château de la Bastille, en présence d'Antoine Le Bel et du Sr Chevalier, l'officier major de la prison-forteresse.

On commença par les deux cartons provenant de la rue de Richelieu. On y trouva des ordonnances du comte d'Artois, des papiers concernant le chantier du château de Maisons-Laffitte ainsi qu'une correspondance se rapportant au département d'Angoulême. On en fit dix-huit liasses, qu'on mit dans l'un des deux cartons, que l'on ré-expédia scellé au surintendant Radix de Sainte-Foy, afin que le service et les paiements des bureaux ne soient pas interrompus. Le restant des papiers fut mis sous clé dans une armoire de cette chambre du conseil. Le commissaire Chenon en conserva la clé et posa encore un scellé sur les deux battants de cette armoire. Scellé auquel Antoine Le Bel ajouta une fois de plus son cachet.

L'opération reprit le lendemain 24 décembre, à 9 heures du matin, en présence des mêmes, pour la malle provenant de la rue Vivienne. Elle durera jusqu'à 9 heures du soir, « *sans autre interruption que celle de l'heure du dîner* ». A la fin, et sans que la tâche soit terminée, tout fut remis dans l'armoire de la chambre du conseil du château de la Bastille, qui fut re-scellée. Le tri et inventaire est continué le dimanche 27 décembre de 9 heures du matin jusqu'à deux heures, puis de nouveau à partir de trois heures de relevée. Les papiers personnels d'Antoine Le Bel, jugés inutiles à l'administration du comte d'Artois, furent remis à leur propriétaire. Le surplus, lui, a été remis dans l'armoire, qui a été re-scellée.

Nouvelle séance le mardi 29 décembre, à partir 9 heures du matin. Douze liasses de papiers sont alors constituées. Mais deux pièces sont rendues à Antoine Le Bel : son contrat de mariage du 5 février 1765 et l'arrêt du Conseil souverain d'Alsace du 3 juin 1778, qui dans l'affaire Geiger l'avait déchargé du décret d'ajournement personnel et renvoyé en état de simple assigné pour être ouï. Dernière séance enfin le mercredi 30 décembre, à trois heures de relevée : deux ultimes liasses sont constituées. Le lendemain matin, le commissaire Chenon remettra le tout au lieutenant général de police en deux cartons, les deux premiers contenant les quatorze liasses de pièces paraphées et les deux derniers les pièces à rendre à l'administration du comte d'Artois (1). Antoine, cependant, ne cessera de prétendre que plusieurs papiers et notes qui auraient été utiles à sa défense, ne lui furent jamais rendus (2).

Jusque là tout s'était déroulé comme l'avaient prévu ses ennemis. « *Ils en témoignaient hautement leur joie* » et répandaient le bruit qu'Antoine allait perdre son « *honneur et la vie* ». La Dame de Chilly était à la fête elle aussi. Elle aurait glissé à M. Bruges, conseiller au Conseil souverain d'Alsace : « *Nous n'avons plus besoin de vous. Nous avons fait notre affaire sans vous* » (2). Un propos qui n'a pu être rapporté au propriétaire du Pechelbronn que par M. Bruges lui-même, ce qui prouve que Antoine Le Bel avait gardé toutes ses sympathies auprès de la cour de justice colmarienne.

### **Premiers interrogatoires à la Bastille**

Mais notre Rouergat n'était pas homme à se laisser abattre, comme en témoignent ses premières dépositions, que le chancelier Bastard s'est fait communiquer. « *Je viens de lire l'interrogatoire de Le Bel, écrit ce dernier le 23 décembre 1778. Quelle diatribe amère ! Il fait de ma personne la plus âpre satire* » (3). Le 20 janvier 1779, le chancelier se fera également remettre le surplus de l'interrogatoire avant de le communiquer au comte d'Artois. « *Antoine Le Bel, dit-il, m'y désigne avec une inconcevable fureur sur cinquante-quatre pages, note-t-il. Mes mœurs, mes sentiments, les connaissances que j'ai tâché d'acquérir, les places que j'ai remplies, les commissions dont je fus chargé, rien n'est épargné. Il me décrie tout entier. J'ai communiqué cette pièce entière au comte d'Artois* » (3).

C'est en parcourant ces interrogatoires que le chancelier Bastard apprend enfin l'existence de l'*Etat du trésor et des finances* du comte d'Artois, qu'Antoine Le Bel avait établi à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1776. Aussitôt, il cherche à le contrer pour éviter que l'enquête ne se retourne contre lui. Dès le 21 février 1779 (4), il obtient du comte d'Artois que soient nommés deux commissaires, MM. de Moncrif et Danjou, l'un officier de sa chambre des comptes et premier conseiller de son conseil, l'autre intendant de ses finances, pour vérifier les assertions d'Antoine Le Bel.

Il les pressa de rendre rapidement leurs conclusions. « *L'intention du prince, écrit-il au Sr Danjou, est que vous preniez la peine de vous occuper le plus tôt qu'il vous sera possible de cet objet, dont vous sentez bien que je dois désirer le plus prompt éclaircissement* » (5). Les deux commissaires ne mettront que deux mois pour se prononcer. Le 6 juin 1779, ils soutinrent ainsi qu'à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1776 les comptes de la maison du comte d'Artois étaient en réalité excédentaires de 1 517 033 livres 15 sols 3 deniers, « *sans compter 20 000 livres de rente viagère, dont Monseigneur le comte d'Artois jouira à la mort de M. de Montalembert, sans compter non plus les augmentations très considérables faites dans les acquisitions* » (3).

## Le plus dépensier des princes

Il serait cependant surprenant que ces comptes eussent été positifs à ce point. Car le jeune comte d'Artois ne regardait pas à la dépense. Les historiens le décrivent comme « *léger, frivole, impudent, dissipateur; fanfaron, plus effronté que courageux, plus pétillant qu'ardent* » (6). « *Sans cesse à court d'argent, il ployait sous les dettes* » (7). Bien que marié à la princesse Marie-Thérèse de Savoie, de deux ans son aînée, il s'adonnait aux femmes et au jeu, laissant le gaspillage s'installer dans sa maison.

Son apanage ne lui suffisant pas, il avait racheté en 1775 la châtellenie de Cognac au duc de La Vauguyon ; en 1776, le duché de La Meilleraye à la duchesse de Mazarin ; puis en 1777, le marquisat de Maisons (-Laffitte), qu'il agrandit ensuite de la seigneurie de Carrières (sur-Seine) et de nombreux domaines situés sur les bans d'Argenteuil, Bezons, Carrières, Chatou, Croissy, Houilles et Sartrouville. En 1776, le roi lui avait également fait don du château neuf de St-Germain-en-Laye, où était né Louis XIV le 15 septembre 1638.

Le comte d'Artois fit d'autre part l'acquisition de la baronnie de Picquigny, des comtés de St-Valéry-sur-Somme et de Roc-de-Cayeux, de la baronnie de Domart ainsi que des grèves du Mont St-Michel, d'une étendue de 5.400 arpents, dans l'intention de les transformer en prés salés... (8). En juillet 1777, et toujours à court d'argent, il empruntera également deux millions de livres à de riches génois, sous l'hypothèque des forêts de Wassy, St-Dizier et Ste-Menehould en Champagne, qui faisaient partie de son libre patrimoine (9).

Au cours de cet été 1777 justement, alors qu'il allait avoir vingt ans, le comte d'Artois paria 100 000 livres contre sa belle-sœur, la reine Marie-Antoinette, qu'il réussirait à se faire construire en deux mois le palais de ses rêves. Ainsi naquit le Pavillon de Bagatelle, au cœur du bois de Boulogne, près de Paris, encore appelé « *la Folie d'Artois* » (10). Son gros œuvre fut effectivement terminé en deux mois, grâce à la mobilisation jour et nuit de plus de 800 ouvriers et la réquisition d'un grand nombre de gardes suisses.

Bagatelle sera la demeure philosophale, le lieu de retraite et de plaisirs du jeune comte et de ses favoris. De sa terrasse, on découvrait alors un panorama splendide : la plaine de Longchamp, la boucle de la Seine, le mont Valérien... A l'entrée, la devise « *Parva sed Apta* » avait été empruntée à la maison de l'Arioste à Ferrare. Le 1<sup>er</sup> juin 1782, lors de son premier séjour parisien, la baronne d'Oberkirch aura l'occasion d'y assister à « *un concert, suivi d'une collation des plus galantes* ». Elle en fut éblouie.

« *Il y avait, raconte-t-elle dans ses mémoires, les plus beaux fruits de primeur, qui puissent se rencontrer* ». Bagatelle, poursuit-elle, est « *un lieu enchanteur. Le joli pavillon est entouré de jardins à l'anglaise, parfaitement dessinés. Il s'y trouve une rivière alimentée par une pompe à feu, beaucoup de ponts sur la rivière, des gloriettes, des chaumières, enfin tout ce qu'il est possible de rêver en ce genre* ». Puis, dans sa naïveté toute provinciale, elle ajoute : « *M. le comte d'Artois est le prince le plus aimable du monde. Il a infiniment d'esprit, le véritable esprit français, l'esprit de saillie et d'à propos. Il sera toujours adoré de tous, à cause de sa chevaleresque loyauté et de son caractère ouvert et franc* » (11).

Mais c'est dans son domaine de Maisons, que le comte d'Artois regroupa ses chevaux. C'est donc là, le long des berges de la Seine, qu'il organisera plusieurs courses à l'anglaise, les premières du genre en France, se trouvant ainsi à l'origine de l'hippodrome de Maisons-Laffitte. Il avait également des écuries dans Paris, qui donnèrent leur nom à la rue des écuries

d'Artois, aujourd'hui rue d'Artois dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. La salle du Théâtre Déjazet, boulevard du Temple à Paris, aurait été sa salle de jeu de paume...

Bien sûr, le jeune prince se posait aussi en ami des arts et des lettres. En 1776, on lui dédia un nouveau style de fauteuil au siège circulaire et au dossier en médaillon oblong, qui connaîtra une grande vogue. Il fut le protecteur des premières usines de porcelaine de Limoges, puisqu'elles se trouvaient dans son apanage. Il protégea également l'usine chimique, fondée en janvier 1778 à Javel, en aval de Paris, par Léonard Alban et Mathieu Vallet, et où était fabriquée l'eau de Javel, qu'ils avaient inventée. En reconnaissance, ceux-ci donneront le nom de *Comte d'Artois* à l'aérostat qu'ils lancèrent dans les airs en mai 1785.

Le comte aimait aussi les beaux livres. Il commanda à l'imprimeur François-Ambroise Didot, à Paris, des éditions restées fameuses. En 1785, il rachète la vaste collection de livres, manuscrits, estampes, cartes et plans de l'ancien ministre d'Etat Voyer d'Argenson. Il y ajouta sa collection personnelle. C'est en grande partie sur ces fonds que sera constituée en 1792 la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, département de la Bibliothèque Nationale depuis 1977.

C'est également le comte d'Artois, qui, aidé de sa complice, la reine Marie-Antoinette, convaincra Louis XVI en 1784 de lever l'interdit royal sur *Le Mariage du Figaro* de Beaumarchais. Peu après, il tiendra même le rôle du Figaro dans une représentation du *Barbier de Séville*, que les princes du sang jouèrent au petit théâtre de Trianon à Versailles et où la reine Marie-Antoinette tenait le rôle de Rosine.

### **Jean-Paul Marat, 11<sup>e</sup> médecin**

Le comte d'Artois se montra d'autre part très accueillant envers toutes sortes de beaux esprits. François Francoeur composera ainsi des symphonies pour ses soupers, sur le modèle bien sûr des *Symphonies pour les soupers du roy* de Delalande. Son directeur de la musique fut Jean Paul Egide Martini (1741-1816), l'auteur même de la très célèbre mélodie de *Plaisir d'Amour*. Il était né à Freistadt (Oberpfalz). De son vrai nom Johann Paul Aegidius Schwarzenndorf, il avait pris le nom de Martini lorsqu'en 1760 il avait commencé par se mettre au service de Stanislas Leszcynski à Nancy.

Quant au onzième médecin de la maison du comte d'Artois, il n'était autre que Jean-Paul Marat, futur député sans-culotte de Paris, que la normande Charlotte Corday viendra poignarder dans sa baignoire le 13 juillet 1793. Il avait obtenu cette charge en juin 1777, après sa guérison miraculeuse de la marquise de Laubespine. Celui qu'on appelait « *le médecin des incurables* » eut alors pendant quelques années des appointements de 2 000 livres par an, sans compter les indemnités pour la table et le logement. Il put donc emménager dans un superbe appartement, rue de Bourgogne à Paris, en face du palais Bourbon.

Marat devait veiller sur la bonne santé de quelque 300 gardes du corps, qui par chance tombaient rarement malades, étant donné leur robuste constitution. Il avait donc tout le loisir de se consacrer à sa clientèle particulière et à ses expérimentations pseudo-médicales sur l'électricité et l'origine des couleurs de l'arc-en-ciel (12) (13). Enfin, et de façon beaucoup plus inattendue, il faut signaler dans l'orbite du comte d'Artois les barons de Dietrich de Reichshoffen. Le baron Jean, en effet, était secrétaire général des Suisses et Grisons. « *M. le comte d'Artois (1<sup>er</sup>) aimait beaucoup et faisait le plus grand cas de son esprit* », écrit la baronne d'Oberkirch dans ses mémoires (11).

L'aîné de ses fils, Philippe-Frédéric de Dietrich, conserva la charge, tout en obtenant du ministre des Finances celle de commissaire du roi à la visite des mines, bouches à feu et forêts du royaume. Ce qui lui donnera l'occasion d'inspecter pratiquement toutes les mines, forges et salines des Pyrénées, de Lorraine et d'Alsace. Il en publiera les descriptions à partir de 1786 chez Didot justement, l'imprimeur préféré du futur Charles X et les dédiera à « *Monseigneur Comte d'Artois, fils de France et frère du roi* » (14).

Ainsi donc, les dettes du comte d'Artois dépassèrent-elles en 1782 les 23 millions de livres. Entre 1784 et 1789, le trésor royal dut les couvrir à hauteur de 17 millions (15,2 millions, affirme Claude Manceron dans « *Les Hommes de la Liberté* », t. 4). Ce qui était d'ailleurs dans l'ordre des choses, comme le prouve le trait suivant. Lorsqu'à l'âge de quinze ans le comte d'Artois fut nommé colonel-général des gardes suisses, il avait aussitôt pris goût à la chose militaire, assistant ponctuellement aux exercices de sa troupe. Ce zèle finit par inquiéter, car il ne fallait pas qu'un cadet des Bourbons se prenne pour un chef de guerre. Aussi, lui avait-on dit : « *Amusez-vous à autre chose, faites des dettes et nous les paierons* ». De ce jour, le comte d'Artois fut effectivement frivole et dépensier.

Il s'assagit cependant à partir de 1780, lorsqu'il s'attacha -et pour longtemps- à Louise de Polastron. Ce fut une métamorphose à tous points de vue. Il devint le champion de l'absolutisme et du retour au passé. Mais à la veille de la Révolution, note Georges Bordonove, ses dettes remboursées sur le budget de l'Etat s'élevaient tout de même à plus de vingt millions de livres (7).

### **Transféré à la Conciergerie**

A la Bastille, cependant, Antoine Le Bel ne perdait pas son temps. Autant que possible, il s'efforce de retourner les accusations contre son accusateur. Par l'intermédiaire de ses amis, il n'omet pas non plus de demander à être « *mis en justice réglée* », autrement dit de droit commun, afin d'échapper aux rigueurs d'une commission de circonstance, que le chancelier Bastard aurait lui-même composée. Il fit si bien que des lettres patentes du roi du 2 février 1779 ordonnent le renvoi de l'affaire devant la Grand-chambre du Parlement de Paris, « *le premier tribunal du royaume* » (15), à qui il appartenait justement de régler les litiges concernant les apanages royaux.

Aux termes de ces lettres patentes, un procès en bonne et due forme devait donc être fait « *aux auteurs et adhérents des différentes falsifications, ratures, surcharges et autres délits tant à l'occasion des droits de sceau et honoraires, taxés sur les lettres expédiées des foi et hommages des vassaux de l'apanage de Mgr de le comte d'Artois, que dans la perception de finance dudit apanage* ». En conséquence, toutes les pièces utiles à la connaissance de cette affaire (dont celles qui avaient été amenées à la Bastille) devaient être transférées au greffe de la Grand-chambre, île de la Cité (2) (5) (16).

Ainsi s'ouvrit ce qui constitue sans doute l'une des plus longues instructions judiciaires du règne de Louis XVI. Aux Archives Nationales, elle occupe neuf cartons bien tassés, de x/2b/1427 à x/2b/1435 (4) - un record -, alors que l'affaire du collier de la reine n'a laissé dans la même série d'un seul carton, sans doute expurgé.

A la Bastille, Antoine Le Bel ne se privait donc pas de recevoir des courriers. Les papiers de la prison royale nous apprennent ainsi qu'on est venu lui remettre « *une lettre et des provisions* » le 2 avril 1779 ; puis deux lettres le 6 ; un billet le 8 ; une lettre le 12 ; « *un billet, puis une lettre et les provisions qui l'accompagnent* » le 15 ; un billet le 23 ; un autre billet le 24 ; puis un autre billet encore le 27. Le 30 avril 1779, enfin, sa demande en justice réglée aboutissait complètement : suite à un arrêt le décrétant de prise de corps, « *M. Le Bel, prisonnier, est transféré du château de la Bastille dans les prisons de la Conciergerie par Sergent, huissier de la cour* » (17).

Cette date de transfert du 30 avril coïncide avec celle donnée par Antoine Le Bel dans les mémoires en défense, qu'il fera imprimer en 1779 (18) et en 1781 (2). Ce qui prouve que les billets de visite de la Bastille que nous avons consultés se rapportent bien au propriétaire du Pechelbronn, et non pas à l'un de ses nombreux homonymes qui avaient eu le triste privilège de séjourner dans la prison royale.

Antoine Le Bel aura ainsi été « *détenu dans le secret* » de la Bastille pendant près de quatre mois et demi. Et l'on comprend que son transfert à la Conciergerie du Palais de justice, sur l'Île de la Cité, lui ait rendu l'espoir. « *Dès que je me suis vu sous la main de la justice, écrit-il, j'ai été tranquille et rien n'a pu troubler le calme de mon âme* » (2).

### **Vingt-deux interrogatoires en deux mois**

Ses interrogatoires ont repris dès son arrivée. Du samedi 1<sup>er</sup> mai au 22 juillet 1779, il en subit encore vingt-deux, à ce qu'il prétend ! Le plus souvent, ils ont lieu en la chambre de l'Edit (sous-entendu : de Nantes), qui est une salle du palais de justice prévue initialement pour juger les litiges entre catholiques et protestants. Ils sont alors conduits par le vénérable Adrien Lefebvre d'Amécourt, conseiller du roi (depuis 1740) en sa Cour de Parlement et Grand-chambre d'icelle. A chaque fois, Antoine Le Bel doit évidemment être extrait de son cachot.

On l'interroge sur les procurations en blanc envoyées par les vassaux pour leur foi et hommage. On le questionne sur ses relations avec le juif Clamer ainsi que sur l'affaire des libelles contre le bailli Geiger. Et bien sûr, on l'interroge très longuement sur les grattages et les raturages commis sur les actes de foi et hommage.

Antoine Le Bel reconnaît bel et bien leur réalité pour les vingt-sept actes que le conseiller Lefebvre d'Amécourt avait mis sous ses yeux. Les mots « six », qui ont été substitués aux mots « trois », sont bien de son écriture. Mais c'est le chancelier Bastard lui-même, qui lui avait demandé de les corriger, lorsque lui, Antoine Le Bel, venait de s'apercevoir que « *le garde des rôles s'était trompé dans la taxe* ».

Le conseiller Lefebvre d'Amécourt douta que M. Bastard ait pu avoir un intérêt personnel à ordonner ces grattages. Le propriétaire du Pechelbronn raconta alors qu'un jour le chancelier était entré dans son bureau pour lui demander la feuille du produit des lettres patentes. Il trouva que ce produit était trop faible et en marqua de l'humeur. Sur quoi, Antoine Le Bel lui aurait déclaré : « *Le produit sera bien supérieur si vous autorisez les corrections que l'on peut faire. Toutes les lettres patentes qui sont pour les fiefs de 100, 500, 1 000 et 1 500 francs sont susceptibles de correction. Le tarif ne prononce pas clairement en pareil cas. On peut taxer au-dessus de 100 francs tous les fiefs qui sont de 100 francs et ainsi successivement les fiefs*

*de 500, de 1 000 et de 1 500 francs. Alors votre produit sera beaucoup plus considérable. Vous n'avez qu'à autoriser les corrections ».*

M. Bastard y consentit et ordonna à Antoine Le Bel de les faire et de les faire faire et d'en tenir une note exacte, en disant que le produit servirait à le rembourser des frais de bureaux. Ces corrections ont commencé en 1775 et ont duré jusqu'en septembre 1776. Quand il lui fallut se rendre en Alsace pour quelques mois, elles furent continuées par ses remplaçants, en particulier le garde des rôles Vigoureux et le commis des finances Pyron. Antoine Le Bel ne peut dire combien de lettres ont ainsi été corrigées. Mais M. Bastard doit le savoir, puisqu'il lui avait alors remis tous les mois une feuille intitulée *Feuille des corrections et de leur produit*.

Au cours de ces interrogatoires, Antoine Le Bel révéla d'autre part que M. Amy Docelle, le directeur des domaines du comte d'Artois en Auvergne, établi à Riom, avait lui aussi procédé à des grattages, afin de calmer les protestations des vassaux. Il a enlevé la taxe primitive mise sur les lettres lors du sceau et les a envoyées à lui Antoine Le Bel, pour qu'il y substitue une autre. Il l'a même laissé libre de rétablir la taxe primitive ou d'en mettre une autre moins forte. Le chancelier Bastard, selon Antoine Le Bel, avait autorisé M. Amy Docelle de vive voix d'abord, puis par écrit, « *à recevoir des vassaux les droits d'après les corrections* ». Mais lui Antoine Le Bel mettait ensuite la taxe la moins forte, afin de désavantager le chancelier Bastard, avec lequel il commençait à être en froid. Il ne peut dire à combien s'est monté exactement le bénéfice de toutes ces surtaxes et corrections. Peut-être à 3 500 livres. Ce qui, on en conviendra, n'est pas énorme, surtout qu'à l'en croire beaucoup de lettres surtaxées n'ont en réalité jamais été expédiées (16) (19).

Pour le moins, l'affaire prenait une autre tournure. Les grattages avaient en réalité été encouragés par la hiérarchie. Au surplus, les corrections pouvaient être opérées dans les deux sens, pour les motifs les plus variés, sans d'ailleurs être forcément suivies d'effet. Et pour se disculper entièrement, Antoine Le Bel se remémora une lettre, par lui expédiée le 16 juin 1775 à M. Amy Docelle, et lui donnant de la part du chancelier Bastard les consignes de grattage. Si son gendre pouvait la retrouver chez ce M. Amy Docelle, il serait définitivement lavé de tout soupçon.

C'est ainsi qu'en mai-juin 1779 Claude Alexis Mabru, le gendre d'Antoine Le Bel, se rendit à Riom chez François Ami, le frère de feu M. Amy Docelle (puisque entre-temps ce dernier était décédé), pour tenter de mettre la main sur cette précieuse pièce à conviction. Mais sans succès. Deux semaines plus tard, par une chaleur écrasante, il refit le même voyage en compagnie de son père, Claude Mabru, dont l'autorité pouvait davantage impressionner. Hélas, sans davantage de succès.

Cette double démarche à Riom vaudra d'ailleurs au fils, puis au père Mabru d'être interrogés à leur tour : le premier, le matin du mercredi 9 août 1780, en la chambre d'instruction de la Conciergerie, à l'occasion d'un de ses déplacements parisiens ; et le second, qui était alors âgé de 56 ans, le 15 décembre suivant, en la chambre de l'Edit de la dite Conciergerie. François Ami fut d'ailleurs questionné lui aussi sur ces mêmes détails dès le 11 février 1780. M. Mabru père dut encore comparaître le 8 janvier 1781 pour le recollement (la vérification de son témoignage), puis son fils le samedi 17 mars suivant (16) (19) (20).

## Autres accusations

Outre ces grattages, Antoine Le Bel était également accusé d'avoir levé indûment quatre offices de procureur en Auvergne et de les avoir revendus avec profit. En réalité, il n'avait agi ici qu'à la demande expresse du Sr Andrault, avocat à Riom et maître des requêtes du comte d'Artois. C'est d'ailleurs aux quatre acquéreurs pressentis par cet avocat qu'il revendit ces offices, sans avoir jamais eu besoin de les rencontrer de visu, ni d'entretenir de correspondance avec eux. « *Tout cela, ajoute Antoine Le Bel, avait été fait au vu et au su de M. le Chancelier Bastard et le produit (de la revente des quatre offices) avait été partagé entre tous les commis travaillant dans les bureaux de la chancellerie* » (18).

Le 20 mai 1779, à la fin de sa première série d'interrogatoires, le repreneur du Pechelbronn put enfin revoir « *sa famille, ses amis et un conseil* » pour la première fois depuis sa mise au secret à la Bastille (18). Il prévoyait alors de révéler ses trois pièces justificatives lors d'une confrontation avec ses accusateurs. Mais son conseil l'en dissuada. Sur sa recommandation, il demanda une addition d'interrogatoire, au cours de laquelle il remit ses trois pièces.

Mais il n'était pas dupe : « *la multitude énorme des pièces que l'on administrait successivement (l') ont fait pressentir que ses ennemis secrets ne cherchaient qu'à prolonger sa captivité pour consommer sa ruine et celle de sa famille en le mettant hors d'état de vaquer par lui-même à ses affaires* ». Comme il estimait avoir largement démontré son innocence, il demanda le 25 juillet 1779 son élargissement. Demande qu'il exprima à travers deux textes (un mémoire et une requête), qu'il donna à imprimer à P. G. Simon, l'imprimeur du Parlement, rue Mignon, paroisse St-André-des-Arts à Paris (15) (18).

Dans le premier de ces textes, il se pose en « *citoyen opprimé* », en « *père de famille qui voit une faible fortune acquise par un travail assidu et sans reproche s'évanouir chaque jour. Ses créanciers abusent (évidemment de la situation) pour le poursuivre, tandis qu'il ne peut se faire payer de ses débiteurs* » (15). Il se doutait bien qu'on voulait le « *fatiguer par des délais, l'intimider lui, sa femme et son gendre par la crainte de l'indignation du (comte d'Artois) et le forcer ainsi à se consentir à un exil* » (2).

Le public, heureusement, « *a paru sensible à ses malheurs* ». Il devinait un règlement de comptes assez courant dans les bureaux. « *L'affaire, souligne Antoine Le Bel, n'est pas seulement celle du suppliant. Elle est encore celle de toutes les personnes qui ont été et sont dans le cas de coopérer sous des officiers supérieurs, dans une administration quelconque.* »

Mais Antoine pouvait prouver son innocence. Au cours de ses interrogatoires, il a démontré que les falsifications qu'on lui imputait n'était que des corrections ; qu'elles avaient été ordonnées par le chancelier Bastard lui-même ; que ses remplaçants les continuaient pendant ses absences ; et que le chancelier Bastard en avait touché seul le produit. Pour se laver de tout soupçon, Antoine Le Bel pouvait se fonder sur trois lettres du chancelier Bastard au Sr Amy Docelle ainsi que sur trois notes comptables. Celles-ci, dit-il, constituaient « *un corps de preuves lumineuses* ». « *Il n'existait au procès aucun délit. Et s'il en existait un, il ne pouvait être imputé à l'accusé* ». En conséquence, il devait « *être élargi des prisons de la Conciergerie du palais, et son écrou rayé des registres du greffe d'icelle* ». En d'autres termes, il devait être « *mis en liberté, à la charge par lui de se représenter toutes et quantes fois et dans tel état qu'il plaira à la cour d'ordonner* » (2) (15).

## La riposte du clan Bastard

Lorsqu'il prit connaissance de cette requête, François Bastard est atterré. Il devait désormais s'attendre au pire. « *M. Le Bel, écrit-il dans ses Lettres posthumes, a été pendant dix-huit ans mon secrétaire. Qui peut deviner ce qu'il inventera ? Il m'a suivi dans les différentes circonstances de ma vie. Il a presque toujours été au courant de ce que j'ai fait. Il calomnierait ma conduite. Il présentera des tableaux trompeurs de mes opérations et la foule adoptera ses mensonges* » (3).

Pour contrer sa demande d'élargissement, le chancelier Bastard, le surintendant Radix de Sainte-Foy et Nogaret, le trésorier du comte d'Artois, décident de lancer contre lui de nouvelles accusations, autrement dit « *une nouvelle procédure* » (21). Ils avaient en effet trouvé d'autres « *déprédations* », à imputer au propriétaire du Pechelbronn. Mais ces déprédations supplémentaires, rapporte Antoine Le Bel, ne purent être évaluées qu'à 307 livres 2 sols, avant d'être ramenées à 270 livres 2 sols (2).

On l'accuse également d'avoir fait, par un jeu de faux blancs-seings, « *un double emploi de 982 livres 2 sols pour s'en approprier le montant* ». Cette somme concernait des travaux d'entretien faits au château neuf de St-Germain-en-Laye par son ancienne locataire, la comtesse de La Marck, et que le comte d'Artois avait promis de lui rembourser, lorsqu'il en prit possession. Le 20 août 1779, des lettres patentes ordonnent donc de joindre ces nouvelles accusations à l'instruction en cours.

Du coup, Antoine Le Bel fut maintenu sous les verrous. Et bien sûr, il ne s'en étonnait guère. Les plaintes qui s'étaient levées contre les désordres de l'administration de l'apanage du comte d'Artois, notamment en Auvergne (où il ne peut être exclu qu'elles aient été alimentées en sous-main par M. Mabru père), écrit Antoine Le Bel, « *semblaient exiger qu'on fit justice de quelques coupables. (Je fus) choisi pour être la victime destinée à porter toutes les imputations et à en décharger tous les membres de l'administration* » (2).

Le surintendant Radix de Sainte-Foy s'était joint à la machination, mais pour des motifs différents. « *Ses liaisons avec la Dame de Chilly, poursuit Antoine Le Bel, l'ont entraîné insensiblement dans le complot et l'ont conduit sans doute plus loin qu'il n'aurait voulu* ». Autre âme du complot : le trésorier Nogaret, qui était pourtant un ami de vingt-cinq ans d'Antoine Le Bel. « *L'intérêt l'a subjugué. Sa charge de trésorier était périssable par sa mort et par celle du (comte d'Artois). La finance était de 150 000 livres. Il avait eu l'adresse de faire passer furtivement sur le registre du conseil (du prince) la fixation de sa charge à 200 000 livres et de la faire déclarer non-périssable, ni par sa mort, ni par celle du prince* » (2).

Du 22 octobre au 27 novembre, Antoine Le Bel subit donc une nouvelle vague de 35 interrogatoires. On revint encore longuement sur les grattages pour n'aborder les nouveaux griefs qu'à partir du 16 décembre 1779. Mais une fois de plus, Antoine n'a aucun mal à retourner les accusations contre ses accusateurs. Aussi, le premier commis des finances Pyron finit-il par être décrété d'ajournement personnel, tandis que le chancelier Bastard et le Sr Andrault sont assignés pour être ouïs. Les interrogatoires d'Antoine Le Bel reprirent encore les 28, 29, 30 et 31 décembre 1779 avant d'être suspendus à nouveau jusqu'à la fin du mois de juin 1780 (21).

## Mort du chancelier Bastard

Mais voyant que son procès s'enlisait, François Bastard dépérissait à vue d'œil, surtout qu'on ne l'épargnait plus et que le procureur du roi avait demandé à l'entendre lui aussi à la date du 16 décembre 1779. A son hôtel de la rue neuve St-Eustache, paroisse St-Eustache à Paris, qu'il n'occupait que depuis juillet 1778, il donne alors une dernière réfutation à imprimer. Puis, le soir même, il doit se mettre au lit, qu'il ne quittera plus. Il eut des délires fréquents et « *une maladie violente* » le terrassa rapidement. Pour l'assister dans ses derniers instants, son fils Anne Philibert François, alors âgé de 18 ans, accourut de Toulouse, où il terminait son droit. Mais quand il arriva à Paris, il était déjà trop tard : son père avait trépassé dans la nuit du 16 au 17 janvier 1780, à l'âge de 55 ans ! N'avait-il pas lui-même abrégé ses jours ? Déjà, le parti janséniste en répandait la rumeur. Mais les sentiments religieux du défunt, « *la publicité de sa maladie et le témoignage du vieux maréchal de Biron, son ami, qui (ne l'avait point) quitté dans ses derniers instants, firent aussitôt tomber cette calomnie* » (22).

La nuit même de son décès, à une heure du matin, pendant que son cadavre reposait sur une couchette de la seconde pièce du rez-de-chaussée, sa veuve fit encore poser les scellés sur ses « *portes, coffres, commodes, armoires, titres et papiers* » et dresser une description sommaire des effets qu'il a laissés, « *pour la conservation de ses droits et ceux de ses enfants* ».

C'est ainsi que nous découvrons le train de vie du chancelier. Il entretenait rue neuve St-Eustache six chevaux de carrosse sous poil noir ainsi qu'un petit cheval de selle gris pommelé. Il avait une berline de campagne doublée de velours d'Utrecht cramoisi ; un vis-à-vis doré, pareillement doublé de velours d'Utrecht, et dont les portières s'ornaient de ses armes ; ainsi qu'une diligence à bordures dorées, elle aussi doublée de velours d'Utrecht, mais de couleur rouge. Dans ses trois caves, ont pu être dénombrées quelque 2 035 bouteilles de différentes provenance (Cahors, Langon, Bordeaux, Bourgogne, Murceaux, Champagne, Malaga, Madère, Cotteroli...), sans compter six demies queues de vin rouge cru de Lafitte et une demie queue de Macon rouge.

Le chancelier avait ses bureaux dans les pièces de l'entresol donnant sur la rue et qu'il partageait avec l'avocat en Parlement Antoine Joachim Grégoire de Beckvelt, son secrétaire et garde des archives. Dans le même hôtel, vivaient aussi sa fille Adélaïde Elisabeth Française et son époux Charles Gravier marquis de Vergennes, qui fut d'ailleurs déclaré le soir-même subrogé tuteur de François Philibert, le fils encore mineur du défunt.

François Bastard employait et hébergeait par ailleurs trois gens de maison : Jean Lapert, valet de chambre, Louis Laurette, dit Clermont, domestique, et Bertrand Lafond, postillon. Pendant sa maladie, il avait été gardé, veillé et soigné par Françoise Gérard, femme de Louis Joseph Paron. Les archives du comte d'Artois occupaient une pièce entière, mais aucun scellé n'y fut apposé. Ces papiers seront cependant réquisitionnés dès le 25 janvier suivant, sur un ordre du comte d'Artois. On se souvient que François Bastard avait acheté son hôtel de la rue neuve St-Eustache pour 160 000 livres. Mais le jour de son décès, le tiers de cette somme restait encore à payer (23).

L'inventaire des innombrables biens, qu'il avait laissés tant à Paris qu'à Toulouse et dans les environs, durera jusqu'au 4 avril 1780. Mais au chapitre de ses papiers, il n'y en eut qu'un seul à mentionner le nom d'Antoine Le Bel : l'état des recettes et dépenses de l'exécution du testament du marquis de Saint-Sernin (24).

## **NOTES :**

- (1) AN : x/2B/1428.
- (2) « *Mémoire pour Antoine Le Bel, écuyer, prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais contre M. le Procureur général* », Paris, 1781. BNF : 4° fm 18140 et 18141, et ABR : E2190.
- (3) « *Lettres posthumes de M. Bastard, ancien, premier président du Parlement de Toulouse, Conseiller d'Etat et Chancelier de Monseigneur le Comte d'Artois, suivies d'un mémoire, aussi de lui, sur l'affaire de Le Bel, autrefois son secrétaire, et depuis commis dans ses bureaux, publiées par son fils* », 1781, BNF : Z Beuchot-908 (Bis, 4).
- (4) AN : R1/514.
- (5) AN : R1/515.
- (6) Zweig, Stefan : « *Marie-Antoinette* ».
- (7) Bordonove, Georges : « *Charles X, Les rois qui ont fait la France* », Ed. Pygmalion, Paris, 1990.
- (8) AN : R/1-512.
- (9) AN : MC ET/XXX/459.
- (10) La propriété de Bagatelle avait été vendue par le prince de Chimay au comte d'Artois le 1<sup>er</sup> novembre 1775, AN : MC ET/LIII/521.
- (11) « *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* », Mercure de France, Paris, 1970 et 1989, 781 p.
- (12) Manceron, Claude : « *Les hommes de la liberté les vingt ans du roi, 1774-1778* », Robert Laffont, Paris, 1972, p. 508.
- (13) Massin, Jean : « *Marat* », Le Club français du livre, 1960, p. 48.
- (14) « *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées par le baron de Dietrich, secrétaire général des Suisses et Grisons, membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Gottingue et de celle des curieux de la nature de Berlin, Commissaire du Roi à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts du royaume* ». À Paris chez Didot fils aîné et à Strasbourg chez Treuttel libraire, 1786.
- (15) « *A nos seigneurs due Parlement, la grand-chambre assemblée supplie humblement Antoine Lebel, écuyer prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais* », Factum imprimé à Paris à Paris chez P.G. Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon St-André-des-Arts, 1779, BNF : 4° fm 18136.
- (16) AN : x/2b/1434.
- (17) Bibliothèque de l'Arsenal, Paris : 12516 (R 65892.P) et 12451 (1246).
- (18) « *Mémoire à consulter et consultation pour Antoine Lebel, écuyer, prisonnier ès prisons de la conciergerie du palais, accusé contre M. le procureur général, accusateur* », Paris 1779. BNF : 4° fm 18137.
- (19) AN : x/2b/1427.
- (20) AN : x/2b/1435.
- (21) « *Mémoire pour Antoine Lebel, écuyer, prisonnier ès prisons de la Conciergerie, accusé* », Paris 1780. BNF : 4° fm 18138.
- (22) Michaud, Louis Gabriel : « *Biographie universelle ancienne et moderne* », en 33 vol., Paris, Delagrave, 1870-1873.
- (23) AN : Y13564.
- (24) AN : MC ET/XXIII/769.